

**TABLEAU DES PRESTATIONS LIÉES A LA BOURSE FRANCE EXCELLENCE-MAJOR  
BOUSIERS SELECTIONNÉS À PARTIR DE 2025**

La bourse France Excellence-Major prend **effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025**.

Les boursiers France Excellence-Major disposent du statut de **boursier du gouvernement français (BGF)** et peuvent se prévaloir de ce statut auprès des services consulaires pour préparer et faciliter leur arrivée en France (visa, carte de séjour...). En fonction du taux qui leur a été attribué par le SCAC, les boursiers Excellence-Major peuvent également prétendre aux seules prestations détaillées ci-dessous :

Prestations	Bourse de couverture sociale	Taux 1	Taux 2
<b>Allocation d'entretien</b>		Allocation mensuelle de <b>280 € (sur 12 mois)</b>	Allocation mensuelle de <b>860€ (sur 12 mois)</b>
<b>Frais de voyage aller : pays d'origine vers Paris ou directement vers la ville de résidence universitaire du boursier (avion / train / bateau).</b>		<p>Le remboursement se fait sur la base des coûts programmés par le MEAE, disponibles sur demande à l'AEFE.</p> <p>Un forfait de 150€ sera alloué aux lauréats issus des pays limitrophes, qui effectueront le trajet en voiture après en avoir formulé la demande auprès de Campus France. Les demandes de remboursement de frais de voyage aller doivent être réalisées au cours de la première année au sein du programme, au-delà, aucune prise en charge ne sera assurée par le programme.</p> <p>Le remboursement sera effectué dans un délai de 3 mois après l'activation de la bourse.</p> <p><b>Attention ;</b> Dans le cas d'un abandon du programme avant le 31-10 de l'année de mise en route de la bourse, il sera demandé le remboursement intégral du billet aller ;</p>	
<b>Frais de complément de voyage Aller</b>		<b>Train/bus :</b> pour rejoindre la ville de résidence de l'étudiant (Paris-Région). <b>Prise en charge maximale de 80 €</b> (uniquement lors de la première venue en France).	
<b>Frais d'accueil</b>	<p>Il s'agit de l'accueil personnalisé de l'étudiant par Campus France lors de l'arrivée en France. Cet accueil est réservé en priorité aux mineurs non accompagnés.</p> <p>Une prise en charge individuelle de 3 nuitées maximum à l'arrivée (<b>120 €/nuitée</b> en Ile de France et <b>70 €/nuitée</b> en région) pourra être accordée dans l'attente du logement définitif à partir du mois d'août.</p>		
<b>Assurance responsabilité civile et complémentaire santé (mutuelle)</b>	<p>Pour garantir une protection santé optimale des boursiers, l'AEFE prend en charge l'adhésion à la complémentaire santé pour tous les boursiers France Excellence Major.</p>		

Prestations	Bourse de couverture sociale	Taux 1	Taux 2
<b>Frais de complément de voyage Retour</b>		Ces frais s'entendent en l'absence d'une ligne directe Région - Pays d'origine pour une prise en charge maximale de 80 € (à la fin de la gestion du boursier). <b>Attention : pas de prise en charge si le boursier quitte le programme avant la fin.</b>	
<b>Participation aux évènements AEFE</b>	Les frais de voyage sont remboursés à hauteur de <b>150€</b> maximum par évènement. La prise en charge de l'hébergement à l'hôtel s'effectue dans la limite de <b>70 €</b> maximum en région et <b>120€</b> en Ile de France.		
<b>Frais de voyage retour :</b> de la France vers le pays d'origine (la date de retour faisant acte de fin du programme)		Le remboursement se fait sur la base des coûts programmés par le MEAE, disponibles sur demande à l'AEFE. Prestation remboursable dans un délai de 3 mois maximum après la date de sortie du programme. <b>Aucun remboursement passé ce délai.</b>  <b>Toute demande de remboursement de billet retour signifie la sortie du programme du boursier et entraîne la clôture du dossier de bourse.</b>  <b>Attention : pas de prise en charge si le boursier quitte le programme après radiation ou démission.</b>	